



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente régissent la vente en ligne des prestations suivantes :

- Entrée unitaire pour toutes les piscines communautaires,
- Achat et Rechargement des cartes 12 entrées,
- Achat et reconduction des forfaits annuel,

### **DROITS D'ENTREE (§3 RI)**

Toute personne entrant dans l'établissement aux heures réservées au public doit acquitter un droit d'entrée suivant le tarif en vigueur fixé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et affiché dans "le hall d'entrée de la piscine.

Tout droit à tarif spécifique ne s'appliquera que sur présentation d'un ou plusieurs justificatifs en cours de validité.

La délivrance des tickets d'entrée en caisse cessera 30 minutes avant la fermeture. L'évacuation des bassins s'effectuera 15 minutes avant la fermeture.

Fréquence Maximum Instantanée (FMI) : lorsque le nombre maximum de baigneurs admissibles conformément au règlement de sécurité est atteint, l'accès à l'établissement est régulé en fonction des sorties des usagers. Le responsable d'établissement, ou son délégué, pourra limiter à une heure la durée de la baignade.

En cas d'évacuation des bassins pour raisons d'urgence ou de sécurité, le remboursement des droits d'entrée ne pourra être exigé.

### **CONDITIONS D'UTILISATION DES TITRES**

L'achat en ligne d'entrées unitaires et de cartes abonnement 12 entrées ou annuelles donne accès aux 8 piscines de l'agglomération.

Les titres unitaires achetés se présentent sous forme de tickets disposant d'un code-barre via une impression par l'acquéreur du ticket reçu, ou directement de son mobile, à présenter aux contrôles d'accès des établissements.

Chaque produit (par exemple Adulte unitaire, Etudiant unitaire ...) correspond à une prestation spécifique, et ne peut en aucun cas être transformé en une autre prestation.

L'acquisition d'un titre, le rechargement d'un support ou l'inscription à une activité implique aussi l'adhésion au règlement intérieur des établissements tel qu'il est affiché au sein des piscines.

Des contrôles inopinés peuvent être effectués sur les sites des différentes piscines pour les titres achetés aux tarifs spécifiques « habitants CACP »

## CONDITIONS PREALABLES A LA VENTE EN LIGNE

Conditions d'accès : tout utilisateur souhaitant effectuer l'achat d'un article en ligne devra, au préalable, posséder un compte sur le portail des piscines.

### TARIFS

La grille tarifaire définissant l'ensemble des tarifs liés aux droits d'entrée des piscines de la CACP est votée en Conseil Communautaire sur la base d'une délibération. Ces tarifs sont susceptibles d'évolution à l'occasion de la révision de la tarification. Cette grille définit les tarifs « habitants hors CACP », « habitants CACP » et « Spécifiques ». Elle est consultable dans le hall d'accueil de chaque piscine ainsi que sur le site internet de la CACP.

**Tarifs « habitants CACP »** : seuls les usagers résidant sur le territoire de Cergy-Pontoise peuvent bénéficier de ces tarifs sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. (*soumis à validation des opérateurs soit en caisse, soit par le site WEB lors de la création d'un compte*).

Par ailleurs, les salariés des entreprises résidant sur le territoire de Cergy-Pontoise bénéficient également de ce tarif sur présentation d'un justificatif (*soumis à validation des opérateurs soit en caisse, soit par le site WEB lors de la création d'un compte*). Ces tarifs ne s'appliquent pas aux enfants ou conjoint du bénéficiaire.

**Tarifs « réduits »** : en complément des tarifs « habitants CACP », des réductions sont accordées sur présentation de justificatifs relatifs aux catégories suivantes :

## LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

### Tarifs applicables uniquement aux habitants de Cergy-Pontoise

<sup>1</sup> Soumis à validation des opérateurs soit en caisse, soit par le site WEB lors de la création d'un compte

<sup>2</sup> Uniquement pour les salariés des entreprises résidants sur le territoire de Cergy-Pontoise. Ce tarif ne s'applique pas aux enfants ou conjoint du bénéficiaire

Catégorie	Justificatif à fournir <sup>1</sup>	Conditions de validité du justificatif
Entrée Agglo Adulte, abonnement, forfait	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (facture électricité, téléphone...) ou <input type="checkbox"/> Attestation d'employeur <sup>2</sup>	Date de validité du document – de 3 mois
Entrée Agglo Handicapé	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (facture électricité, téléphone...) <input type="checkbox"/> Carte d'inscription à la MDPH	Date de validité indiquée sur la carte
Etudiant	<input type="checkbox"/> Carte d'étudiant (-26 ans)	Année universitaire en cours (1 <sup>er</sup> Oct. au 30 Sept)
Entrée agglo Enfant de 6 ans à 15 ans inclus	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (facture électricité, téléphone...) <input type="checkbox"/> Livret de famille	/
Entrée Agglo Sénior	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (facture électricité, téléphone...) <input type="checkbox"/> Pièce d'identité	/

Pendant les périodes de petites vacances scolaires, les habitants de l'agglomération de moins de 16 ans bénéficient d'un droit d'entrée à 1 € à partir de 14 h15.

Gratuité pour les accompagnateurs des usagers suivants : groupes encadrés, centres de loisirs, personne présentant une carte d'invalidité (1 accompagnateur).

### **Cartes supports :**

L'achat initial d'un abonnement 12 entrées ou d'un forfait annuel implique de se présenter en caisse lors du 1<sup>er</sup> passage pour retirer la carte support.

Le renouvellement d'abonnement est possible sur présentation obligatoire du support initial (carte / bracelet).

En cas de perte, de vol ou de détérioration, la CACP remplace les supports moyennant un coût de 3€.

### **DUREE DE VALIDITE**

Les abonnements sont valables 18 mois à partir de la date de la première utilisation (hors forfaits annuels, trimestriels ou mensuels).

Piscine de l'Axe majeur : le forfait " temps libre" est valable du lundi au vendredi (Espace Remise en Forme + accès au bassin) aux heures d'ouverture au public. La dernière entrée est fixée à 16h.

La durée des séances en régie directe dites « Animation » est de 45 minutes.

Les entrées unitaires commandées en ligne sont valables 3 mois.

Le coût forfaitaire établi des divers abonnements « Animation » est valable sur toute la durée des périodes préalablement définies, indépendamment du nombre de séances.

### **PAIEMENT**

Toutes les commandes sont payables en euros.

Le règlement est effectué au moment de la commande, uniquement par carte bancaire des réseaux CARTE BLEUE / VISA / MASTERCARD, via la plateforme de paiement sécurisé PayFip Régie.

L'annulation d'une réservation à une activité réglée par carte bancaire ne peut induire de remboursement mais un report sur un autre créneau.

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, conformément à la délibération tarifaire en vigueur.

Le(s) produit(s) sera (seront) facturé(s) sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande. Le prix des produits commandés sur le site et la date de commande en question font foi.

Les produits demeurent la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet du prix.

L'achat est confirmé via la réception par l'utilisateur des courriels de confirmation du paiement et présentation du ticket de prestation à imprimer ou enregistrer par l'acheteur. L'utilisateur doit avoir une adresse mail valide pour recevoir la preuve du paiement.

## **REMBOURSEMENT**

Remboursement possible par virement bancaire :

– lors d'une erreur commise au cours de la vente par les services de la CACP,

– sur présentation d'un certificat médical pour toute contre-indication supérieure à 1 mois à la pratique d'une activité ou pour un abonnement. L'utilisateur sera soit remboursé à hauteur du nombre des entrées restantes non utilisées, soit verra la date de validité de sa carte repoussée d'autant.

## **RECLAMATION**

Via le site internet « direct'agglo »

Téléphone : 01 34 41 90 00

Ou par courrier postal :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DE CERGY-PONTOISE

**Hôtel d'Agglomération**

Parvis de la Préfecture – BP 80309

95027 Cergy-Pontoise Cedex